

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
CLARAC – LIEUX - PIHOURC**

Séance du 15 octobre 2013

PROJET DE COMPTE RENDU

La Commission Locale d'Information et de Surveillance des Centres d'Enfouissement Techniques de CLARAC, de LIEUX et de PIHOURC s'est réunie le 15 octobre 2013 à 14H30, dans les bâtiments administratifs de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de PIHOURC, sous la présidence de Monsieur THOUY Christophe, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de SAINT GAUDENS.

Outre M. le Secrétaire Général, étaient présents :

M. PUISSEGUR	SIVOM de St Gaudens / Montréjeau / Aspet/ Magnoac
M. SANCIEZ	SIVOM de St Gaudens / Montréjeau / Aspet/ Magnoac
M. POUZOL	SIVOM de St Gaudens / Montréjeau / Aspet/ Magnoac
Mlle OTT	SIVOM de St Gaudens / Montréjeau / Aspet/ Magnoac
M. TREZCAZES	Mairie de Latoue
M. BARUTAUT	Maire de Lieux
M. SANIAUD	Mairie de Lieux
M. SENLANNE	Représentant Collectif Environnement Santé
M. CAMILLI	Représentant Collectif Environnement Santé
M. PIREYRE	Représentant AAPPMA d'Aurignac
M. VERGE-BORDEROLLE	Représentant Association Nature Comminges
M. GERMAIN	Inspecteur des Installations Classées DREAL

Monsieur THOUY, secrétaire régional de la préfecture de Saint-Gaudens ouvre la séance, remercie les membres présents. Il précise que cette réunion se présente pour la dernière fois sous forme de CLIS.

Monsieur GERMAIN, Inspecteur des Installations Classées de la DREAL Midi-Pyrénées, précise que dans les CSS, la répartition des collègues n'est pas tout à fait la même et que le mode de fonctionnement est un peu différent des CLIS actuelles.

Monsieur THOUY rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Bilan d'exploitation 2012 et projets 2013
- Demande de modification de la zone de chalandise de l'ISDND du Pihourc
- Présentation du dossier de post-exploitation du Pihourc 1 (rive gauche)
- Premiers résultats de l'inventaire écologique de la Lande de Couscouil

Il donne la parole aux représentants du SIVOM pour la présentation du rapport d'exploitation du centre.

1) Bilan d'exploitation 2012 et projets 2013

1.1 Bilan d'exploitation 2012

Mademoiselle OTT du SIVOM de St Gaudens / Montréjeau / Aspet / Magnoac, présente le bilan d'activité de l'installation pour l'année 2012 et les projets 2013.

Elle rappelle que le site de Pihourc 1 depuis son ouverture en juillet 1996 et sa fermeture le 17 avril 2012 a enfoui 1 448 491 tonnes de déchets

Pour Pihourc2 ouvert le 12 mars 2012, 61 509 tonnes de déchets ont été enfouis.

Concernant l'évolution des tonnages par nature, les ordures ménagères restent stables. Les déchets industriels banaux sont en forte baisse en 2011 et 2012, car les industriels ont trouvés d'autres modes de valorisation de ces DIB. On constate une baisse des mâchefers qui sont valorisés autrement. Le refus de broyat automobiles et les déchets verts sont assez stables. Les boues de stations d'eau potable ont augmentés. Les chiffons ne rentrent plus. Les déchets de dégrillage sont en augmentation. Les Encombrants, refus de tri et refus de compostage, restent stables. Les gravats sont en légère augmentation.

Mademoiselle OTT souligne qu'entre 2011 et 2012 le site de Pihourc a perdu 7 882 tonnes de déchets, représentant une baisse de 9 % principalement due aux DIB.

Monsieur PUISSEGUR du SIVOM de St Gaudens/ Montréjeau / Aspet / Magnoac ajoute que les déchets ménagers sont stables certes mais grâce à l'apport du département 65. Les déchets banals diminuent c'est une volonté du SIVOM.

Mademoiselle OTT ; indique que sur l'évolution des tonnages par nature, on peut remarquer toutes les entrées des encombrants dues aux inondations de Luchon (2500 tonnes d'encombrants et 50 tonnes de boues souillées).

Monsieur THOUY souhaite savoir ce que sont les boues souillées/

Mademoiselle OTT lui répond que cela représente les boues qui ont des déchets mélangés.

Monsieur PUISSEGUR souligne que le but a été de gérer les déchets ménagers. Pour le bois et les boues ils ont besoin de produits de recouvertes. Ces boues font très bien l'affaire. Elles ont donc été enlevées par les soins du SIVOM pour provoquer du stockage et s'en servir dans le temps.

Mademoiselle OTT rajoute que les boues propres représentent 2 200 tonnes.

Monsieur PIREYRE de l'AAPPMA constate que concernant les mâchefers d'incinération, il est indiqué le chiffre 0. Il se demande s'ils ont une autre destination.

Mademoiselle OTT lui répond qu'ils partent sur Graulhet pour la stabilisation de produits.

Monsieur GERMAIN souligne qu'en matière d'usine d'incinération, il y a d'une part les déchets dangereux qui partent sur Graulhet, et concernant les mâchefers, un arrêté ministériel du 18/11/2011 favorise la valorisation technique routière. Sont donc admis des mâchefers qui

sont soit non conformes, soit qui n'ont pas trouvés de débouchés. Chacune des 3 usines de la région a sa plate-forme de mâchefers.

Mademoiselle OTT continue sa présentation et aborde le sujet des lixiviats.

Monsieur PUISSEGUR souhaite savoir s'il y a eu des problèmes de rejet.

Mademoiselle OTT lui répond qu'il n'y a eu aucun problème.

Mademoiselle OTT indique qu'il y a des dépassements en arsenic sur l'analyse qualitative des lixiviats. Un traitement sur site provisoire est en train de se réaliser.

Sur la gestion du biogaz, ils sont conformes à l'arrêté préfectoral. Il y a 75 % de valorisation du biogaz. Ce chiffre est en baisse, dû au vieillissement du moteur. En 2014 une remise à neuf du moteur sera effectuée.

Concernant le réseau de nez, elle indique que 19 membres y figurent dont seulement 6 membres qui renvoient leurs fiches.

Monsieur TRESCAZES de la mairie de Latouc souligne qu'en tant que membre il n'envoie pas de fiche, car il ne sent pas d'odeur.

Monsieur THOUY souhaite savoir si certaines mairies font état d'odeurs.

Monsieur BARUTAUT, maire de Lieoux, lui répond que cela arrive très rarement. Il y a bien moins d'odeurs qu'avant. Par contre en tant que riverain il constate qu'il y a quelquefois des odeurs, notamment en automne.

Monsieur CAMILLI, représentant Collectif Environnement Santé indique qu'il a déjà entendu des riverains se plaindre. Il constate qu'il y a des veines d'odeurs qui suivent des courants très précis.

Monsieur POUZOL du SIVOM de St Gaudens / Montréjeau / Aspet / Magnoac souligne qu'il serait bien de pouvoir cartographier ces veines.

Monsieur PUISSEGUR souhaite savoir quelles sont les mesures particulières mises en place pour les odeurs qui interviennent notamment pendant les travaux.

Mademoiselle OTT qu'il y a des drains dans les massifs de déchets. Auparavant la pratique était de creuser de 1 mètre et de laisser dégazer. Dorénavant la pratique est différente : elle consiste à ouvrir le matin de 45 cm, d'ouvrir les réseaux puis refermer aussitôt.

1.1 Projets 2013

Mademoiselle OTT indique que le projet principal est la construction de la station de traitement des lixiviats. Les travaux représentent un coût total de 8,5 millions. La réception des travaux se fera en juin 2014.

Les lixiviats seront traités par un étage biologique. Le jus qui en sortira sera filtré, les boues qui en résultent vont être envoyées vers des roseaux qui vont épurer ces boues. Le jus qui sera plus clair que les lixiviats va être traité pour enlever tous les métaux lourds. De là une eau ultra pure ressortira qui va être stockée dans des bassins. Un des bassins permettra d'arroser

une implantation de sol qui permettra d'évapotranspirer ses eaux. L'autre bassin permettra d'arroser l'espace vert du site et les engins du site.

Les boues très riches en polluant seront quant à elles traitées : elles seront concentrées grâce à la chaleur des moteurs pour faire évaporer l'eau et l'autre partie sera stabilisée avec de la chaux et du ciment. Des tests seront réalisés. Les déchets ne sortiront pas du site.

Monsieur VERGE-BORDEROLLE, représentant de l'association Nature Comminges se demande si ce traitement des lixiviats a déjà été réalisé sur d'autres sites.

Mademoiselle OTT lui répond que la station Pihourc sera plus performante que les autres stations en termes de biologie et d'osmose inverse.

Monsieur PIREYRE souhaite avoir des éléments plus complets sur ce système de traitement.

Monsieur PUISSEGUR lui répond que des éléments pourront être fournis par mail.

Mademoiselle OTT continue sa présentation et indique que des travaux sont également prévus sur les bassins des eaux traitées et les bassins de stockages des eaux pluviales.

Monsieur CAMILLI souhaite connaître la nature des analyses effectuées dans ces bassins.

Mademoiselle OTT lui répond que les analyses comprennent tout ce qu'il y a de noté dans l'arrêté préfectoral.

Monsieur GERMAIN souligne que concernant le traitement des lixiviats un arrêté préfectoral complémentaire de 2011 a été créé. Les travaux ont eu du retard. Un arrêté préfectoral a été pris en 2013 pour réglementer le site dans la phase transitoire. La DREAL sera donc amenée à partir du 30 juin 2014 à reprendre un arrêté préfectoral de prescription autoportant pour réglementer le site sur la durée.

Mademoiselle OTT indique qu'en 2013 ils ont mis en place la problématique de l'arsenic : une station provisoire de traitement de l'arsenic et un silo qui permet d'aérer les lixiviats. Le but est d'oxyder l'arsenic 3 en arsenic 5.

Un hydro-cyclone a été installé afin de permettre d'enlever les matières en suspension ainsi qu'un silo de traitement qui absorbe l'arsenic.

Monsieur PIREYRE souhaite savoir ce qu'ils ont obtenu comme amélioration.

Mademoiselle OTT lui répond qu'ils ont obtenus un abattement de 60 % environ.

Monsieur TRESCAZES se demande pourquoi les résultats sur Pihourc 2 sont très bas.

Mademoiselle OTT constate en effet qu'en 2012 c'était très bas, car cela démarrait. Depuis 2013 cela a augmenté.

Monsieur TRESCAZES s'interroge sur l'opération faisable en cas de fuite d'un casier.

Mademoiselle OTT lui répond qu'il y a des drains de contrôle sous les casiers. S'il y a une pollution il faudra en effet se poser la question. Le scénario n'est jamais arrivé.

Monsieur VERGE-BORDEROLLE lui demande si une avancée a été faite sur l'origine de cet arsenic.

Mademoiselle OTT lui répond par la négative et souligne qu'il peut y avoir plusieurs explications.

Monsieur PUISSEGUR rajoute que nous sommes essentiellement dans le cadre de déchets ménagers et très peu en déchets industriels. Il est donc impossible de savoir d'où vient cet arsenic.

Monsieur POUZOL indique que le taux naturel dans l'environnement est élevé. Il semblerait qu'il y est des déchets qui ne sont néanmoins pas la cause du taux élevé d'arsenic.

2) Demande de modification de la zone de chalandise de l'ISDND du Pihourc

Mademoiselle OTT indique que depuis 2010 le site accueille une partie des déchets du département 65. Ils voudraient continuer jusqu'en 2015 à apporter leurs ordures ménagères et à terme leurs refus de traitement mécano-biologique. Il faut donc que Pihourc agrandisse sa zone de chalandise.

Un dossier va donc être présenté à la préfecture demandant un élargissement de la zone de chalandise : poursuite de l'arrêté préfectoral de 2010 sur les ordures ménagères et encombrants du 65 sur une durée totale d'exploitation du Pihourc.

Actuellement le département 65 détient deux zones de traitement de déchets. La partie Est vient sur Pihourc à hauteur de 12 000 tonnes par an.

La demande du 65 porte sur les 4 150 tonnes par an de refus bas PCI qui souhaitent envoyer sur Pihourc.

Monsieur PUISSEGUR rappelle que le fait d'arriver à 85 000 tonnes de déchets n'est pas idéal, néanmoins s'en approcher est important pour la tarification aux contribuables. C'est la raison pour laquelle le SIVOM est favorable sur le principe.

Monsieur VERGE-BORDEROLLE souligne que le tri sélectif a été mis en place dans le but de faire baisser le tonnage des ordures ménagères. Il constate qu'il n'y a pas une réduction spectaculaire de ces tonnages. L'intérêt du centre d'enfouissement technique est la durée du centre. Il précise que si l'on met davantage de déchets, l'existence du centre sera raccourcie.

Monsieur PUISSEGUR rappelle que le SIVOM reste sur le projet de 85 000. Il a admis qu'en 2015 le 65 pouvait être aidé. En revanche sur le long terme il faudra réellement se poser la question sur une hausse tarifaire et gagner des années. Compte-tenu des lourdes dépenses pour Pihourc 2 les projets seront à faire après 2015.

Monsieur TRESCAZES rajoute qu'il y aura également la possibilité plus tard de valoriser les ordures ménagères.

Monsieur PUISSEGUR répond qu'en effet il faudra se préoccuper au moins 10 ans avant l'échéance sur ce qui pourra être envisager dans l'avenir.

Mademoiselle OTT indique que l'élargissement de la zone de chalandise de l'ISDND du Pihourc est compatible avec le PDEDMA du 65 et du 31.

Monsieur VERGE-BORDEROLLE se demande si c'est la préfecture qui est décisionnaire de cet élargissement.

Mademoiselle OTT lui répond par l'affirmative.

Monsieur GERMAIN rappelle qu'au titre du code de l'environnement concernant les installations d'élimination de déchets, article R512-34, il y a une obligation de stipuler l'origine géographique des déchets traités. En l'état actuel, depuis l'origine, il a été admis sur ce site les déchets du 31 sud, ceux du 09 et par arrêté préfectoral complémentaire des déchets du 65.

Pour modifier ces conditions d'exploitation, la demande doit émaner de l'exploitant (SIVOM), il doit faire un dossier de modification des conditions d'exploitation du site. Ce dossier de modification se trouve dans un cadre, défini par l'article R512-33. La DREAL doit déterminer si c'est une modification notable ou substantielle et déterminer si une procédure consultative est nécessaire ou non ou si on peut légiférer par arrêté complémentaire.

Compte-tenu des enjeux c'est par arrêté complémentaire que cette décision va être prise.

Les étapes seront :

1/ un dossier de modification déposé par le SIVOM,

2/ une consultation de la CLIS,

3/ le préfet devra interroger officiellement chacune des 2 collectivités concernées avec comptabilité des plans départementaux. L'ensemble de ces avis sera proposé au CODERST devant monsieur le préfet.

Un vote à main levée est donc proposé :

8 pour

3 contre

1 abstention

3) Présentation du dossier de post-exploitation de Pihourc 1 (rive gauche)

Mademoiselle OTT indique que les objectifs sont d'établir un état des lieux de la gestion de l'ISDND de Pihourc 1 (historique, gestion des eaux, gestion des gaz, suivi); d'établir les éléments techniques permettant d'orienter la post-exploitation et enfin d'établir les modalités de suivi post-exploitation.

Elle rappelle ce qu'est un bio-réacteur (refaire circuler des lixiviats traités ou pas dans le massif des déchets pour faire accélérer la fermentation des déchets grâce à l'humidité et faire augmenter la production de méthane).

Monsieur TRESCAZES souhaite savoir ce qui se passe sur un casier si on le laisse développer du méthane.

Mademoiselle OTT lui répond que le méthane part où il peut.

Monsieur GERMAIN rappelle l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997. C'est un texte en cours de rediscussion, ce qui signifie qu'un arrêté préfectoral pourra intervenir prochainement. Dans ce texte il est question de bio-réacteur. Au niveau des recommandations d'exploitation c'est un type d'exploitation qui doit être prévu pendant et au fur et à mesure de l'exploitation du site de manière à avoir des casiers de faibles capacités, de faibles volumes et

le plus étanche possible de manière optimale. Sur la région Midi-Pyrénées il n'y a qu'un seul site qui est passé avec ce mode d'exploitation c'est le site de Lahessière-Candeil (TRIFYL), dans le Tarn.

Monsieur PUISSEGUR rajoute que le suivi de la procédure ISO 1401 les aide énormément à suivre les prescriptions.

4) Premiers résultats de l'inventaire écologique de la Lande de Couscouil

Mademoiselle OTT indique que concernant la flore les premiers résultats montrent une diversité moyenne, car assez homogène.

Pour les insectes, on remarque une grande diversité de papillons et une faible diversité en libellules et orthoptères.

Pour les amphibiens, une bonne richesse sur les mares, et sur les cours d'eau une faible potentialité d'accueil.

Sur les reptiles, toutes les espèces connues sont présentes.

La dernière espèce sont les mammifères terrestres et les chauves-souris.

Monsieur VERGE-BORDEROLLE se demande, concernant les papillons, quelles espèces ont été identifiées.

Mademoiselle OTT lui répond que les études ne l'ont pas encore montrées.

Monsieur VERGE-BORDEROLLE souhaite savoir ce que l'on va faire pour protéger ce biotope et indique qu'il faudrait convoquer un COPIL.

Mademoiselle OTT lui signale que c'est prévu. Ils attendent de faire les 4 saisons pour avoir une étude complète.

Monsieur TRESCAZES lui demande si un site comme celui de Pihourc est générateur de destruction.

Monsieur PUISSEGUR lui répond que pour le moment nous l'ignorons.

5) Questions diverses

Monsieur TRESCAZES souhaite savoir sur la question de l'évaporation, si on concentre des gaz inertes.

Mademoiselle OTT lui répond que sur les lixiviats on aura de l'eau ultra pure déminéralisée.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance et précise que la prochaine commission se fera en juin 2014 avec visite du site.

Pour le Préfet et par délégation.
Le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

Christophe Thouy

